

Commission de la **formation** et de la vie **universitaire** | **CFVU**

**Séance plénière du lundi 12 février 2024**

Délibération n°2024-02

**Objet :** [APPROBATION] Relevé de conclusions relatif à la séance CFVU du 16 octobre 2023

**Pièce(s)-jointe(s) :** annexe

**VU** l'Article L712-6-1 du code de l'éducation ;

**VU** les statuts de l'université d'Orléans.

**Considérant ce qui suit :**

Il revient à la Commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les relevés de conclusions de ses précédentes séances.

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1 :** La CFVU approuve à l'unanimité le relevé de conclusions relatif à la séance du 16 octobre 2023.

**Article 2 :** la présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Effectif Statutaire :	40	Quorum :	20
Membres en exercice :	39	Membres présents :	23
		Membres représentés :	4
		Total :	27

**Décompte des votes :**

Votants :	27	Pour :	27
Refus de participer au vote :	-	Contre :	-
Suffrages exprimés :	27	Abstention :	-

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Fait à Orléans, le 27 février 2024

La Présidente du Conseil Académique



Caroline Andrezza

**Destinataires de la délibération :**

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,  
Vice-Président formation et vie universitaire,  
La direction des services généraux,  
La direction générale des services adjoint à la formation – Vie étudiante  
Service juridique de l'université d'Orléans.

**Modalité de recours contre la présente délibération :**

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans. Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.



# Relevé de conclusions Commission Formation et Vie Universitaire

---

Séance du **lundi 16 octobre 2023**

# Commission Formation et Vie Universitaire

## ORDRE DU JOUR

### INFORMATIONS GENERALES

#### PEDAGOGIE – FORMATION

1. [INFORMATION] Etat des remboursements et d'exonérations relatifs aux droits d'inscription au titre de l'année universitaire 2022-2023. (Annexe jointe)
2. [INFORMATION] Les étudiants inscrits en formations accès santé PASS L.AS en 2022-23 et accès aux filières MMOPK
3. [DISCUSSION] Proposition de modifications portant sur la réglementation des études de l'UO. (Annexe jointe)
4. [DELIBERATION] UFR ST : demande de dérogation pour une extension du cycle universitaire de formation pour les formations en apprentissage mentionnées en annexe.
5. [DISCUSSION] Projet absence « congé menstruel ».

#### ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

6. [INFORMATION] Campagne « réorientation » 2023-2024.

#### QUESTIONS DIVERSES

**Président de séance :**

Sébastien RINGUEDÉ, Vice-Président en charge de la formation et de la vie universitaire.

**Sont présents :**

ANDREAZZA Caroline, Présidente du Conseil Académique.

Collège A : HAMACEK Josef.

Collège B : ALTEMAYER Valérie, LICHERON Marina, SPERONI Christophe.

Représentants BIATSS : BEGUIN-VINCENT Geneviève, PELLATI Annick, SIEGWALD Solange.

Représentants personnalités extérieures : NARCISSE Sophie.

Représentants des étudiants UFR DEG: GRAVIOU Jeanne (T), MCLAUGHAN Gérard (T).

Représentants des étudiants UFR LLSH : CLAUDON Léa, SORNIQUE Théophile (T).

Représentants des étudiants UFR ST : LEBLAY Yoan (S), BEDU Elodie (T), GAUTHIER CASTRO Helena (T), PELTIER Raphaël (T).

**Sont représentés :**

Collège A : HIVET Gilles représenté par RINGUEDÉ Sébastien, LAVIGNE Anne représentée par ANDREAZZA Caroline, PRIEUR Fabrice représenté par HAMACEK Josef.

**Sont absents excusés :**

Collège A : GIROIR Guillaume, PELAGE Catherine, PIATECKI Cyrille, VAUTRIN-UL Christine.

Collège B: AUBRY Didier, BARUT Benoît, BECKER Florent, GRILLET Carole,

Représentants personnalités extérieures : GUEZ Emmanuel.

Représentants BIATSS : LARIGAUDERIE Thierry.

Représentants des usagers UFR DEG : AHMAT Allafouza Dadi (T), NGUENTA NGUESSEU Guy-Lionel (T), POLESE Valentin (T).

Représentants des usagers UFR LLSH : BATALA Gloire (T) BONNEFOY Elyn (T).

Représentants des usagers UFR ST : BAEZA-GLOMON Ludovic (T), GEORGET Théo (T), VAN NYIA LU Stelly (T),

**Invité(s) permanent (s) ne prenant pas part au vote :**

Valérie AUFRÈRE [Directrice adjointe aux études et à la scolarité], Fabrice FITZÉ [Directeur de la DEVE], Fabienne MEDUCIN [Chargée de mission « handicap et égalité des chances » auprès des étudiants], Rachid NEDJAI [Directeur UFR LLSH].

**Invité(s) ponctuel(s) ne prenant pas part au vote :**

Éric DUVERGER [Directeur du département des formations médicales].

**Secrétariat de séance :**

AMRANE Leïla, assistante du Vice-Président en charge de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université d'Orléans.

<b>Effectif Statutaire :</b>	40	<b>Quorum :</b>	20
<b>Membres en exercice :</b>	39	Membres présents :	18
		Membres représentés :	3
		<b>Total :</b>	21

**Le quorum est atteint**

**14h10:** ouverture de la séance

## INFORMATIONS GENERALES

**Nominations :** Sébastien RINGUEDÉ informe les élus des nominations survenues ces derniers jours :

- Céline MONTÉCOT-DUBOURG, chargée de mission « amélioration des conditions de vie étudiante » ;
- Maxime LAGRANGE, chargé de mission « pédagogie innovante » ;
- Fabrice FITZÉ, directeur de la Direction des études et de la vie étudiante ;

Sébastien RINGUEDÉ invitera Céline MONTÉCOT-DUBOURG à une prochaine CFVU.

**Charte des associations étudiantes :** Il est rappelé que ladite charte a été adoptée par le CA de l'université le 29 septembre dernier et est disponible sur le site de l'UO.

**Retours sur HCD :** Sébastien RINGUEDÉ rappelle que cette journée est l'occasion de mettre en avant le dynamisme de la vie étudiante. Malgré une météo pluvieuse, 2 000 personnes étaient présentes contre 4 000 à la précédente édition. Il regrette que la météo n'ait pas été au rendez-vous. Toutefois, les associations étudiantes présentes ont été satisfaites, de nouveaux contacts se sont noués.

Théophile SORNIQUE souhaiterait connaître l'organisateur des HCD et regrette l'absence d'associations étudiantes dans le comité organisationnel. Il souhaiterait que les associations étudiantes soient sollicitées en amont sur les animations proposées.

Sébastien RINGUEDÉ précise que les HCD sont pilotés et organisés par la direction de la communication en lien avec les différents acteurs de l'écosystème « vie étudiante » de l'université. Sébastien RINGUEDÉ invite le directeur de la DEVE et la DGSA FVE à faire remonter cette demande.

**JPO :** Sébastien RINGUEDÉ informe que la JPO se tiendra le samedi 17 février 2023 en cohérence avec le planning de Parcoursup et le forum de l'orientation organisé de la région Centre-Val de Loire du 08/02 au 10/02/2023.

**Forum des Masters :** Il est rappelé que le forum, piloté par Olivier RICHARD, chargé de mission « orientation et insertion professionnelle », se tiendra le jeudi 18 janvier prochain toute la journée.

**Effectifs au 15/10/2023 :** Sébastien RINGUEDÉ rappelle que les données produites par l'OVE sont accessibles sur l'intranet de l'université. Au 10 octobre dernier, l'université d'Orléans comptabilisait 16 807 inscrits contre 17 067 à la même période N-1, soit une légère baisse de 2%. Il est précisé qu'en comparaison à d'autres universités, ce chiffre n'est pas alarmant.

	EUK				INSPE Total		
	Inscrits 2022-23	Inscrits 2023-24	évolution		Inscrits 2022-23	Inscrits 2023-24	évolution
	2022-23	2023-24	en%		2022-23	2023-24	en%
Bac+1	.	.		Bac+1	.	.	
Bac+2	100	101	1,0%	Bac+2	.	.	
Bac+3	96	100	4,2%	Bac+3	.	.	
Bac+4	93	97	4,3%	Bac+4	669	721	7,8%
Bac+5	93	92	-1,1%	Bac+5	717	757	5,6%
Autre	.	.		Autre	24	24	0,0%
Tout	382	390	2,1%	Tout	1410	1502	6,5%

- EUK Cvl : les effectifs sont stables en raison de la stabilité depuis quelques années du nombre de recrutements en première année.

- INSPE CvL : Grâce à une mobilisation de l'INSPE autour de la campagne de recrutement "mon master", on observe une hausse de 7.8% par rapport à l'année N-1 du nombre d'étudiants inscrits dans les M1 proposés par l'INSPE-CVL.

	IUT (les quatre)				POLYTECH		
	Inscrits 2022-23	Inscrits 2023-24	évolution		Inscrits 2022-23	Inscrits 2023-24	évolution
	2022-23	2023-24	en%		2022-23	2023-24	en%
Bac+1	1168	1263	8,1%	Bac+1	169	134	-20,7%
Bac+2	947	946	-0,1%	Bac+2	127	138	8,7%
Bac+3	599	885	47,7%	Bac+3	285	221	-22,5%
Bac+4	.	.		Bac+4	323	305	-5,6%
Bac+5	.	.		Bac+5	310	326	5,2%
Autre	28	36	28,6%	Autre	30	9	-70,0%
Tout	2742	3130	14,2%	Tout	1244	1133	-8,9%

- IUT : Les troisième année de BUT ont ouvert à l'occasion de la rentrée 2023. Par rapport à l'année dernière où les IUT ne proposaient que des LP, le nombre d'étudiants inscrits en troisième année dans les IUT augmente cette année de 47.7%.
- Ecolé Polytech : une baisse d'inscrits en 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> année. Sébastien RINGUEDÉ fait part de son inquiétude quant à l'évolution des effectifs de Polytech.

	UFR + OSUC		évolution
	Inscrits 2022-23	Inscrits 2023-24	
	2022-23	2023-24	
Bac+1	4098	4005	-2,3%
Bac+2	2223	2037	-8,4%
Bac+3	2350	2114	-10,0%
Bac+4	1066	1069	0,3%
Bac+5	1068	920	-13,9%
Autre	166	110	-33,7%
Tout	10088	9448	-6,3%

- UFR & OSUC : il est constaté une diminution d'effectif en 1<sup>ère</sup> année de -3%. Une diminution plus importante est constatée en 2<sup>nd</sup>e et 3<sup>ème</sup> année. Les inscrits en M1 des UFR et de l'OSUC sont stables. Sébastien Ringuedé note que la mise en place de la plateforme "mon master" a permis de mettre en lumière certaines formations et a favorisé le recrutement dans des masters pour pouvaient avoir des difficultés à recruter. Il évoque, entre autres, les masters proposés par l'OSUC.

MEDECINE	formation	2023-2024
	DFGSM 2	48
L1 PASS CHIMIE	21	
L1 PASS DROIT	11	
L1 PASS ECONOMIE	12	
L1 PASS MATHÉMATIQUES	14	
L1 PASS PHYSIQUE	15	
L1 PASS SDV	23	
L1 PASS STAPS	21	
Tout	165	
Tout	165	

- Médecine : Il est rappelé que la DFGSM 2 est une formation proposée depuis la rentrée universitaire 2023. Toutes les formations options santé ont trouvé leur public.

	Châteauroux UFR		évolution		Bourges UFR		évolution
	Inscrits 2022-23	Inscrits 2023-24			Inscrits 2022-23	Inscrits 2023-24	
	2022-23	2023-24	en%		2022-23	2023-24	en%
Bac+1	205	218	6,3%	Bac+1	267	269	0,7%
Bac+2	104	119	14,4%	Bac+2	75	58	-22,7%
Bac+3	103	89	-13,6%	Bac+3	85	54	-36,5%
Bac+4				Bac+4	20	22	10,0%
Bac+5				Bac+5	24	12	-50,0%
Autre				Autre	0	0	
Tout	412	426	3,4%	Tout	471	415	-11,9%

- Formations des UFR sur Châteauroux : Diminution inquiétante en L3 ; les effectifs en L3 EG sont particulièrement faibles ce qui pose la question du maintien de cette formation sur le site de Châteauroux.
- Formations des UFR sur Bourges : Diminution globale de 12% ; Les inscrits en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> par rapport à l'année N-1 sont en diminution alors que le nombre d'inscrits en 1<sup>ère</sup> année est stable. A noter que les effectifs en BAC+4 et 5 sont des étudiants inscrits dans le master physique appliquée, qui est proposé en apprentissage. Il est donc fort possible que le nombre d'inscrits augmente.

## FORMATION – PEDAGOGIE

### Point 1 [INFORMATION]

Etat des remboursements et d'exonération relatifs aux droits d'inscription au titre de l'année universitaire 2022-2023.

Sébastien RINGUEDÉ rappelle que lesdits droits sont adoptés en CFVU (7/03/2022) puis en CA (11/03/2022).

Il ajoute que le bilan 2022-2023 sera également présenté au CA.

Ces remboursements effectués à différents titres sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	MOTIFS	Nombre de Décisions	Montant
REMBOURSEMENT DE DROIT	Correction Inscription	22	2 585€
	• Annulation droit optionnel	15	1 500€
	• Annulation Etape	1	186€
	• Annulation inscription	3	583€
	• Double paiement	1	170€
	• Modification étape	2	146€
	Remboursement de droit	425	87 813€
	• Boursier	413	86 800€
	• Césure	11	770€
	• Fonctionnaires stagiaires	1	243€
	Transfert/Démission	158	32 215€
	• Démission	134	27 592€
	• Transfert	24	4 623€
Modification de régime	70	14 202€	
• Apprentissage	56	10 980€	
• Contrat Professionnel	3	622€	
• Formation Continue	11	2 600€	
<b>Total Remboursement de Droit</b>	<b>675</b>	<b>136 815€</b>	
REMBOURSEMENT ET EXONERATION SUR DECISION	Commission	6	2 386€
	• Etudiants étrangers	6	2 386€
	Décision exceptionnelle	69	25 148€
	• Doctorant COVID	22	8 360€
	• ENM	15	3 645€
	• Exonération – quote part	14	8 193€
	• Personnel de l'université	9	3 420€
	• Etudiants Ukrainiens	9	1 530€
	Décision individuelle	2	771€
• Exonération – quote part	2	771€	
<b>Total Remboursement et exonération sur décision</b>	<b>77</b>	<b>28 305€</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>752</b>	<b>165 120€</b>	

Sébastien RINGUEDÉ signale que les droits optionnels sont des frais d'inscription de l'école Polytech.

Geneviève BEGUIN-VINCENT informe que ces droits optionnels de Polytech sont également versés, par erreur, par les étudiants de l'IUT d'Orléans. Elle ajoute que cela engendre beaucoup de remboursements au sein de l'IUT. Sébastien RINGUEDÉ est surpris de voir que les droits optionnels de Polytech puissent être proposés sur la plateforme d'inscription à d'autres étudiants que ceux de Polytech.

Valérie AUFRERE informe avoir saisi l'AMUE à ce sujet pour l'UFR ST. Aucune solution n'a été apportée.

Sébastien RINGUEDÉ demande à Valérie AUFRERE de faire un état des étudiants qui versent ces droits et de les informer de la situation.

Concernant les droits de remboursement afférents aux étudiants étrangers, Sébastien RINGUEDÉ attire l'attention sur le faible nombre de dossiers instruit par la commission (6) ; N-1 = 11 – N-2 = 16. Il invite les élus étudiants à faire circuler l'information quant à cette possibilité de remboursement des droits d'inscriptions auprès de la communauté étudiante. Sébastien RINGUEDÉ se rapprochera du guichet AIDE afin qu'une action de communication soit faite.

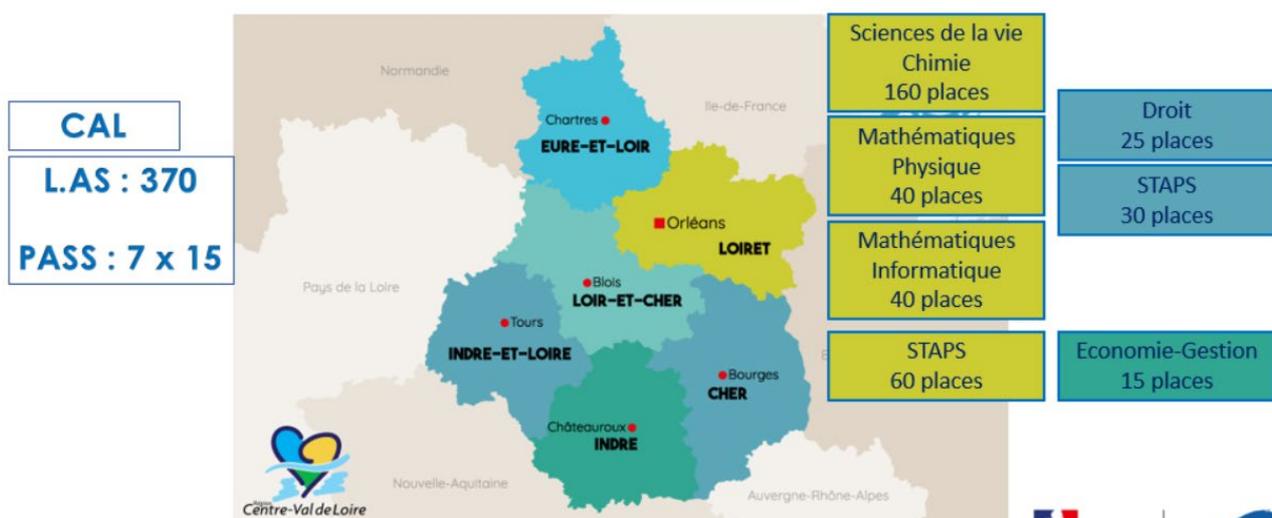
Yohan LEBLAY souhaiterait une demande de précision sur les remboursements liés à la ligne ENM. Sébastien RINGUEDÉ précise qu'il s'agit de la formation proposée dans le cadre du dispositif national « Prépa' talent » initié par l'Etat.

## Point 2 [INFORMATION]

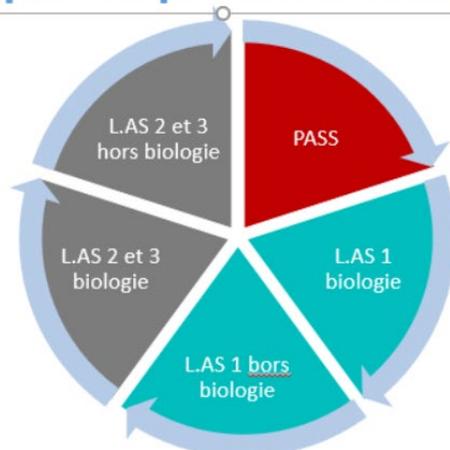
Etudiants inscrits en formation accès santé PASS / L.AS en 2022-2023 et accès aux filières MMOPK.

Éric DUVERGER, en sa qualité de directeur du département « formations médicales », est invité par Sébastien RINGUEDÉ à présenter le point.

Sa présentation :



## 3 groupes de parcours PASS/L.AS



### Bilan PASS :

PASS																		
		955		Tours		850												
				Orléans		105		10,99%										
Filières (NA)																		
						MED (176)		MAI (13)		ODO (20)		PHA (40)		KIN (50)		Total		
						admissibles		admis		admissibles		admis		admissibles		admis		MMOPK
PASS	capacité	inscrits 01/09/22	inscrits 01/04/23	année validée	admissibles	admissibles	admis			16								
	105	92	88	40	40	24 (3*)	6	2		9		11(2)	6	9	4			5,30%
				45,45%			3,50%						15%		8%			
* admis direct																		

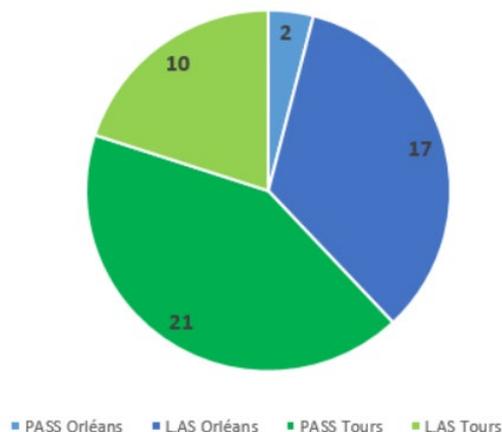
**Bilan L.AS 1 :** 24% des étudiants ont validé leur 1<sup>ère</sup> année. L'université de Tours présente un taux de réussite plus élevé. Éric DUVERGER précise qu'il existe certainement des différences dans les modalités de notation dans les contenus disciplinaires (hors santé) entre Tours et Orléans.

L.AS 1																		
		620		Tours		250												
				Orléans		370		59,68%										
Filières (NA)																		
						MED (72/54)		MAI (7)		ODO (11)		PHA (34/17)		KIN (22)		Total		
						admissibles		admis		admissibles		admis		admissibles		admis		MMOPK
	capacité	inscrits 01/09/22	inscrits 01/04/23	année validée	admissibles	admissibles	admis											
L1 SV/Chimie	160	156	145	32	29	9 (6)	8	3(1)	3	6(1)	1	3(3)	3	11(2)	3			18
L1 Math/Phy	40	32	32	5	4	1 (1)	1	0		2(1)	2	1(1)	1	0				4
L1 Math/Info	40	18	14	3	3	2(1)	2	0		0		0		1(1)	1			3
L1 Droit	25	19	13	4	2	0		0		1		0		1(1)	1			1
L1 STAPS	90	89	83	33	29	4(2)	4	0		3	2	1(1)	1	22(6)	13			20
L1 Eco	15	16	14	1	0	0		0		0		0		0				0
	370	330	301	78			28%		43%		45%		29%		82%			42%
* admis direct																		

**Bilan L.AS 1 & 2 :** 78% de réussite sur les licences disciplinaires. Il fait mention d'un souci de visibilité sur la Licence Sciences de la Vie.

L.AS 2/3																							
				<b>364</b>		<b>Tours</b>		<b>242</b>															
						<b>Orléans</b>		<b>122</b>		33,52%													
												<b>Filières (NA)</b>											
												<b>MED (107/125)</b>		<b>MAI (10)</b>		<b>ODO (15)</b>		<b>PHA (36/53)</b>		<b>KIN (28)</b>		<b>MMOPK</b>	
	<b>capacité</b>	<b>inscrits</b>	<b>inscrits</b>	<b>année</b>	<b>admissibles</b>	<b>admissibles</b>	<b>admis</b>	<b>admissibles</b>	<b>admis</b>	<b>admissibles</b>	<b>admis</b>	<b>admissibles</b>	<b>admis</b>	<b>admissibles</b>	<b>admis</b>	<b>admissibles</b>	<b>admis</b>						
		<b>01/09/22</b>	<b>01/04/23</b>	<b>validée</b>																			
LAS 2SV	-	7	46	33	29	22(3)	15	2		2		2	1	6(1)	1	7(1)	3						20
LAS 2 Chimie	-	2	2	2	2	0		0		2		2(2)	2	0		0							2
LAS 2 Math	-	4	4	3	3	3	2	0		2	1	0		0		0							3
LAS 2 Physique	-	5	5	5	4	3	1	0		0		0		0		2							1
LAS 2 Droit	-	3	3	3	3	3(1)	2	0		3		0		0		1							2
LAS 2 STAPS	-	39	35	28	22	11(6)	10	2(2)	2	5	1	0		0		15(5)	7						20
LAS 3SV	-	15	15	11	11	5	2	2		2	1	2(1)	2	2(1)	2	4	1						6
LAS 3 Chimie	-	7	5	4	2	0		0		0		2(1)	2	0		0							2
LAS 3 Info	-	1	1	1	1	1		0		0		0		0		0							0
LAS 3 STAPS	-	6	6	5	2	1	1	1		0		0		0		2	1						2
			122	95	79		33		2		4		7		12		58						
				77,87%		* admis direct	26%		20%		27%		13%		43%		25%						

**Inscription en DFGSM2** : capacité d'accueil : 50. Contrairement à l'université de Tours, le stage infirmier à Orléans s'est tenu en août. Le stage sera positionné l'an prochain en septembre afin que les étudiants ne soient pas incités à choisir Tours uniquement parce que le stage infirmier est positionné plus tard.



Sébastien RINGUEDÉ remercie Éric DUVERGER.

### Point 3 [DISCUSSION]

Proposition de modification portant sur la réglementation générale des études de l'université d'Orléans.

Sébastien RINGUEDÉ, après avoir échangé avec les responsables de scolarité des UFR souhaite discuter avec les élus de la CFVU sur le principe de la révision des modalités de la seconde chance uniquement pour les licences.

Dans le cadre de la réglementation générale des études de l'université, l'étudiant bénéficie de deux sessions pour valider une UE (1<sup>ère</sup> session et session de rattrapage). L'étudiant conserve la meilleure des deux notes pour une année. Cette règle s'applique uniquement pour les étudiants présents aux deux sessions.

Il est envisagé de compléter la réglementation en ajoutant « si l'étudiant est absent lors de l'épreuve de seconde session, le résultat obtenu en première session sera automatiquement reporté. La règle du max pourra ainsi s'appliquer en cas d'absence à la session de rattrapage ».

Sébastien RINGUEDÉ y voit plusieurs avantages

- Pour les étudiants : se focaliser sur les matières qui lui restent à valider ; dans l'hypothèse d'une absence en seconde session, il sera noté « ABJ ».

- Pour les enseignants : suppression liée à la frustration des correcteurs de copies blanches
- Pour le personnel administratif : diminution de la charge de travail liée à l'organisation et à la préparation de l'examen.
- Environnement : diminution des impressions papiers, toner, etc.

Sébastien RINGUEDÉ ne cache pas que, techniquement, une telle modification de la réglementation sera compliquée à mettre en œuvre.

Sébastien RINGUEDÉ propose aux élus de réfléchir ensemble sur cette proposition de modification.

Marina LICHERON relève qu'il est demandé aux élus de se positionner sur une modification qu'on ne sait pas mettre en œuvre.

Valérie ALTEMAYER n'est pas contre cette modification, à condition que celle-ci soit bénéfique aux personnels enseignants et administratifs en charge de l'organisation de la seconde session de rattrapage (réservations de salles, diminution des impressions et des surveillants). Elle précise qu'à ce jour, les services de scolarité de son UFR ne sont pas en mesure de fournir la liste des étudiants prévus en seconde session.

Yohan LEBLAY indique que dans une université francilienne, les étudiants doivent se déclarer via une inscription pour la seconde session de rattrapage.

Le débat est ouvert sur l'opportunité ou non de modifier la réglementation générale des études.

Après avoir échangé longuement sur les différents aspects techniques, logistiques et autres, Sébastien RINGUEDÉ propose de revenir vers les élus avec une proposition consolidée.

#### **Point 4 [DELIBERATION]**

UFR ST ; demande de dérogation portant extension du cycle universitaire au titre des formations en apprentissage.

Sébastien RINGUEDÉ introduit cette délibération en précisant que cette demande de dérogation du cycle universitaire est sollicitée en vue de laisser du temps aux étudiants de soutenir leur mémoire d'apprentissage.

Marina LICHERON s'interroge sur le délai de deux semaines supplémentaires. Est-ce vraiment nécessaire ou un confort pour l'enseignant ? Est-ce qu'il faut caler les contrats d'apprentissage sur la durée de cette prolongation ? Les soutenances devront être organisées au plus tôt en amont, et planifiées en adéquation avec les débuts des enseignements des M2.

Sébastien RINGUEDÉ sensibilisera la direction de l'UFR ST sur ces points et veillera à ce que les soutenances soient organisées dans les plus brefs délais.

A la demande de Marina LICHERON, le vote aura lieu en deux temps :

- Les formations dont la date de dérogation du cycle universitaire s'achève au plus tard le 03/09/2024 ;
- Les formations dont la date de dérogation du cycle universitaire se termine au plus tard le 13/09/2024 ;

NOM_GROUPE	ETENDU_FORMATION	date prévisionnelle fin année universitaire 2023-2024	Nb étudiants concernés
M2 APA-S 45	MASTER Activité Physique Adaptée et Santé	02/09/2024	12
M2 ERGOMOT 45	MASTER STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique Ergonomie de la motricité	03/09/2024	9
M2 FMB 45	MASTER Agro sciences, environnement, territoires, paysage, forêt et mobilisation des bois	03/09/2024	14



### Après en avoir délibéré

La CFVU adopte à l'unanimité l'extension du cycle universitaire 2024-2025 pour les formations en apprentissage mentionnées dans le tableau ci-dessus.

NOM_GROUPE	ETENDU_FORMATION	date prévisionnelle fin année universitaire 2023-2024 (M2) et 2024-2025 (M1)	Nb étudiants concernés
M2 EMD 18	MASTER Physique appliquée et ingénierie physique parcours Expertise, Métrologie, Diagnostic	12/09/2024	19
M2 ICMS 45	MASTER Physique appliquée et ingénierie physique Instrumentation et contrôle, management des systèmes	13/09/2024	16
M2 STAPS AMVSL 45	MASTER Aménagement, management valorisation événementielle des espaces sportifs et de loisir	13/09/2024	14
M1 EMD 18	MASTER Physique appliquée et ingénierie physique parcours Expertise, Métrologie, Diagnostic	11/09/2025	20
M1 ICMS 45	MASTER Physique appliquée et ingénierie physique Instrumentation et contrôle, management des systèmes	12/09/2025	21



### Après en avoir délibéré

La CFVU adopte [9 voix POUR - 2 voix CONTRE – 10 ABSTENTIONS] l'extension du cycle universitaire 2024-2025 pour les formations en apprentissage mentionnées dans le tableau ci-dessus.

### Point 5 [DISCUSSION]

Projet absence pour raison « congé menstruel ».

Sébastien RINGUEDÉ invite Théophile SORNIQUE, en sa qualité de Vice-président Etudiant », à présenter ce projet suivi d'une discussion entre élus.

Théophile SORNIQUE introduit en indiquant que ce dispositif a été mis en place pour la première fois à l'université d'Angers.

Le projet est le suivant :

#### Absences justifiées sans justificatif (ABJ)

- Orléans est un désert médical ;
- Temps d'attente pour une prise de rendez-vous surtout chez un spécialiste ;
- Diagnostique parfois compliqué ;
- Douleurs irrégulières et subites.

Plafond de 10 ABJ par année universitaire

- Responsabilisation des étudiants ;
- **ABJ sur les CMs, TDs, TPs, et Épreuves (discussion avec élus)**
- Seulement pour les étudiants en formation initiale ; Les absences des étudiants en alternance sont en effet régies par le code du travail.

Aspect pratique :

- Onglet sur l'ENT ;
- Logiciel décompte les ABJ ;
- Transmission directe à la scolarité ;

- **Prise en compte du sexe biologique et examen au SSU/SSE si l'identité de genre est différente ;**
- **Après 3 absences, prise de rendez-vous par le SSU/SSE pour déceler une éventuelle pathologie.**

Théophile SORNIQUE souhaite échanger avec les élus des modalités à mettre en place lors d'absences pour raison « congés menstruels » sur les CMs, TDs et les examens. Il est fait un constat que chaque mois des étudiantes se rendent en cours et/ou examens avec des règles douloureuses et/ou des maux de tête-migraines. Il souhaiterait que ce motif soit :

- Reconnu en statut ABJ,
- Mise en place d'une troisième session ;
- Plafond de 10 ABJ par année universitaire ;
- Prise de rendez-vous par le SSU/E à la 3ème absence en vue de déceler une pathologie.

Il précise qu'à ce jour, ce dispositif existe dans les entreprises et qu'il faut cesser d'infantiliser les étudiants.

Un débat est ouvert. Les questions du secret médical et de l'auto-évaluation sont évoquées. L'intitulé du congé est à revoir, ne parle-t-on pas ici de « congés dysménorrhée » ? Il est fortement recommandé d'être suivi par un praticien médical en cas de fortes douleurs persistantes. Les absences en CMs, TDs et TPp peuvent être rattrapées. Pour les absences aux examens, il faut un justificatif médical.

Marina LICHERON précise qu'à l'IUT d'Orléans, trois absences sans justificatif sont admises.

Une différenciation est faite entre les absences liées aux migraines qui nécessitent un repos à domicile.

Léa CLAUDON et Jeanne GRAVIOU encouragent la mise en place du projet.

Sébastien RINGUEDÉ n'est pas favorable à la mise en place d'une troisième session.

Fabienne MÉDUCIN sensibilise sur l'égalité de traitement des étudiants et l'accompagnement médical.

Sébastien RINGUEDÉ est favorable à ce dispositif sous réserve qu'il facilite l'organisation des études et sensibilise sur l'égalité de traitement lors des examens.

Théophile SORNIQUE se rendra à l'université d'Angers pour se renseigner sur la mise en place de cette mesure.

## ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

### Point 6 [INFORMATION]

Campagne « réorientation » 2023 -2024.

Voir annexe 1

Sébastien RINGUEDÉ rappelle que l'université d'Orléans est une des rares universités à proposer ce type de dispositif. Il invite Fabrice FITZÉ à présenter ladite campagne.

Fabrice FITZÉ rappelle que cette campagne de réorientation est proposée aux étudiants pour une réorientation en janvier de l'année universitaire en cours. Elle concerne les étudiants de l'université d'Orléans inscrits en L1, L2 pour une autre mention de licence et également pour des étudiants inscrits en CPGE et BTS.

Il précise que la nouveauté pour 2023-2024 est l'utilisation de la plate-forme e-candidat à titre expérimentale puis cet outil sera généralisé si cela fonctionne bien.

## QUESTIONS DIVERSES

Jeanne GRAVIOU souhaiterait des informations concernant une enseignante de droit absente depuis trois semaines. Sébastien RINGUEDÉ n'a pas connaissance de cette absence. Il contacte par e-mail la direction de l'UFR DEG en direct pour des éclaircissements et l'UFR souhaiterait disposer du nom.

## PROCHAINE CFVU

- Lundi 13 novembre 2023.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Sébastien RINGUEDE lève la séance à 16h40

Le Vice-Président de la CFVU



Sébastien Ringuedé

Annexe 1 – CFVU du 14 novembre 2023

## CALENDRIER DU DISPOSITIF DE REORIENTATION 2023

### Ateliers de réorientation

**Inscription** à partir du lundi 23 octobre :

Accueil de la DOIP : Campus Orléans La Source - Maison de l'Étudiant - Rue de Tours 45100 Orléans

Ou mail [reorientation@univ-orleans.fr](mailto:reorientation@univ-orleans.fr)

Ou par téléphone 02 38 41 43 72

**Ateliers** : Salle de la DOIP

Mardi 7 novembre : 9 h 30 – 11 h 30 **ou** 14 h 00 – 16 h 00

Nathalie NIVASSE et Anne-Cécile BOUVET, Psychologues de l'Education Nationale

Valérie FERRANDEZ, Chargée d'information et d'orientation

### Dispositif lycée Voltaire

**Présentation du BTS** « Négociation, Digitalisation et Relation Client (NDRC) » en 3 semestres.

16 novembre 2023 de 14 à 16 h : UFR LLSH, Salle 150.

### Dossiers de réorientation

Retrait des dossiers à la DOIP	lundi 23 octobre au 28 novembre (fermeture du 30 octobre au 3 novembre).
Dépôt UFR ou établissement d'origine	jusqu'au vendredi 1er décembre
Transmission entre composantes	au fil de l'eau
Pour le BTS NDRC au lycée Voltaire	dépôt à la DOIP jusqu'au 16 novembre au 21 décembre
Avis de l'équipe formation	mercredi 6 décembre au plus tard
Complété le tableau de synthèse des avis pédagogiques	jusqu'au mercredi 6 décembre
Acheminement de l'ensemble des dossiers défavorables à la DOIP	jusqu'au mercredi 6 décembre
Réunion de la commission de réorientation	Lundi 11 décembre (après-midi)

#### Avis « favorable » de la Commission :

Notification par le service de scolarité de la composante d'accueil :

- ✓ aux étudiants par courrier électronique
- ✓ avant le jeudi 14 décembre

#### Avis « défavorable » de la Commission :

Notification par la DOIP :

- ✓ aux étudiants par mail du courrier signé par le président de la commission de réorientation
- ✓ avant jeudi 21 décembre

**Inscription dans la nouvelle formation dans la composante d'accueil entre le jeudi 14 décembre au mercredi 10 janvier 2024.**

**Le second semestre commence le lundi 15 janvier 2024.**